

**SOMMAIRE**

Législation .....	1
Economie et politique Agricoles .....	2
Economie et politique du développement .....	2
Sociologie rurales et sécurité sociale .....	3
Conservation de la nature et ressources foncières .....	5
Ressources en eau et leur gestion .....	8

**D. ADMINISTRATION ET LEGISLATION**

**D50 - Législation**

**14178 - Charte du bassin du fleuve Niger et ses annexes / Niger Basin Authority (NBA) the Niger basin water charter and its annexes.** – Niger Basin Authority - Niamey, Niger : 2019. - 150p. ill. cartes. - Niger Basin Authority

**Résumé :** La Charte de l'eau du Bassin du Niger est un accord international signé en octobre 2011 entre le Burkina Faso, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Elle a pour objectif de favoriser une coopération fondée sur la solidarité et la réciprocité pour une utilisation durable, équitable et coordonnée de la ressource en eau du bassin versant hydrographique du fleuve Niger.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14178/>

**14132 - Analyse diagnostique des textes législatifs et réglementaires nationaux sur l'eau et l'environnement et appui au gouvernement du Sénégal dans l'harmonisation de ses textes avec le cadre de l'OMVS afin d'intégrer les mesures nécessaires à l'application de la Charte des Eaux du Bassin : rapport final.** - Dakar, Sénégal : 2017. – OMVS. - 110p. - Diouf, Abdou

**Résumé :** La charte des eaux du bassin du Fleuve Sénégal est un traité international au sens du droit international public. Elle a été adoptée le 28 mai 2002 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La République de Guinée a adhéré le 17 mars 2006 à l'OMVS et à l'ensemble de son cadre juridique dont la Charte des eaux qui est aujourd'hui ratifiée par l'ensemble des 4 Etats. Elle est aujourd'hui en vigueur car elle a été adoptée dans le but de promouvoir une utilisation responsable et coordonnée des ressources en eau favorable à une préservation et une protection durable desdites ressources. Seulement, 15 ans après son entrée en vigueur, la charte des eaux tarde à produire les effets pour lesquels elle a été adoptée. Les dispositions nationales nécessaires à son effectivité ne sont pas encore prises au niveau des Etats membres. Aussi, l'OMVS a-t-elle jugée nécessaire et utile de faire réaliser par des experts nationaux, dans chacun des Etats membres dont le Sénégal, une étude diagnostique des textes juridiques nationaux sur l'eau et l'environnement pour une intégration harmonieuse par ces derniers des dispositions de la charte. Pour ce faire, l'étude se devait d'identifier les incohérences existantes entre les textes juridiques internes aux Etats sur l'eau et l'environnement et les duplicités et/ou chevauchements institutionnels possibles ou existants entre les institutions ou acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la charte. Il s'agissait de mieux cerner les raisons explicatives de l'inapplication de la charte au niveau du Sénégal et de faire des propositions de mesures opérationnelles d'intégration des dispositions de la charte des eaux dans les textes nationaux sur l'eau et l'environnement.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14132/>

**14131 – République de Guinée - Code minier 2011 Amendé / Amended 2011 Gunéa Mining.** - République de Guinée. - Conakry, Guinée : 2011. - 182 p. . - République de Guinée

**Résumé :** Le présent document est une reproduction du Code minier de la République de Guinée (le « Code Minier (2011), tel qu'amendé par la loi modifiant la loi numéro L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 instituant le Code minier de la République de Guinée. Il est à noter que ce document est utilisé à des fins de référence. Certaines dispositions du Code Minier qui n'ont pas fait l'objet d'amendements législatifs dans le cadre de la Loi Modificatrice ont néanmoins été modifiées dans le texte de sorte à être harmonisées avec la Loi Modificatrice. En conséquence, seuls le Code Minier (2011) et la Loi Modificatrice peuvent faire office de référence.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14131/>

## **E. ECONOMIE AGRICOLE, DEVELOPPEMENT ET SOCIOLOGIE RURALE**

### **E 10 – Economie et politique agricoles**

**14143 - Plan d'Action Régional d'Amélioration des cultures irriguées (PARACI) dans le bassin du fleuve Sénégal - Rapport final.** - Dakar, Sénégal : 2017. - 124p.tabl. - OMVS/AFD ; Sall Djibril.

**Résumé :** En 2003 les Autorités des trois pays membres de l'OMVS (Mali, Mauritanie et Sénégal) ont demandé au Haut-Commissariat de mettre en place un Programme Régional de Développement hydro-agricole à long terme de la Vallée du fleuve Sénégal. L'OMVS avait eu le soutien et l'appui de la FAO pour la préparation d'un Plan d'Action Régional d'Amélioration des cultures irriguées (PARACI). Avec l'adhésion de la Guinée en mars 2006 et la flambée des prix des intrants agricoles en 2008, l'OMVS avait sollicité une seconde fois la FAO pour étendre le Plan d'action à la Guinée et actualiser le document. La table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre ne s'était pas tenue après la validation du PARACI. Constant dans sa volonté de résoudre la question de la sécurité alimentaire dans l'espace OMVS, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CEEG), tenue à Nouakchott en 2013, a par la résolution N° 0032/ER/ XVème CEEG/NKT/2013, engagé le Haut-Commissariat, en rapport avec les Etats, à organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires techniques et financiers, pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PARACI. C'est dans ce cadre que le Haut-Commissariat de l'OMVS a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réactualisation des rapports pays de 2009, l'actualisation du plan d'action de 2010 et l'accompagnement à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds. Le rapport du PARACI, comporte une synthèse des quatre rapports pays, un Plan d'action assorti de fiches de projets.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14143/>

### **E14 - Economie et politique du développement**

**14177 - Au - delà de l'aide publique au développement, des financements endogènes, innovants et durables pour les organismes de bassin : cas de l'Autorité du Bassin de la Volta** - ABV (Autorité du Bassin de la Volta) : Ouagadougou, Burkina Faso : 2022. - 44p. ill. graph. - ABV

**Résumé :** Instaurée dans les relations internationales après la deuxième guerre mondiale en vue de promouvoir le développement économique et lutter contre la pauvreté dans les pays à faibles revenus, l'Aide publique au développement (APD) ne fait plus l'unanimité de la communauté internationale quant à son efficacité à aider les pays en développement à améliorer leurs conditions de vie. Depuis, elle a connu une mutation profonde due au phénomène de la mondialisation et ne semble représenter aujourd'hui qu'un instrument de la géopolitique. Il en est ainsi dans tous les secteurs, même dans les organismes de bassin, dont l'ABV (Autorité du Bassin de la Volta), faisant cas d'étude

dans le présent document. En effet, les organismes de bassin à ces heures de rétrécissement de l'aide publique au développement se tourne vers des modèles de financement innovants et durables basés sur le principe de « l'eau finance l'eau ». D'une manière générale, il existe plusieurs sources de financement du développement pour l'eau qui sont entre autres les impôts, les souscriptions, les RSE (Responsabilité Sociale et environnementale), les taxes, les fonds d'investissement, les prélèvements communautaires, les mécanismes de solidarité, etc...

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14177/>

### **E50 – Sociologie rurale et sécurité sociale**

**14135 - Rapport sur l'évaluation des efforts de prévention du paludisme dans le bassin du fleuve Sénégal en République islamique de Mauritanie** : Nouakchott, Mauritanie : 2021- . INRSP. - 34p. tabl., - Institut National de Recherche en Santé Publique

**Résumé** : En Mauritanie, le paludisme présomptif constitue un problème de santé publique. D'après les données de SNIS 2018, chaque année entre 150.000 et 200.000 cas de fièvres d'allure palustre sont notifiées au niveau des structures de santé des wilayas riveraines du fleuve Sénégal qui sont considérées comme les plus touchées par la morbidité et la mortalité palustre. Face à cette situation, l'OMVS à travers le PGIRE a mis la lutte contre le paludisme au cœur de ses priorités sanitaires. Pour disposer d'informations fiables et actualisées sur cette pandémie, une enquête a été commanditée par le Programme Nationale de Lutte contre Paludisme (PNLP) et menée par l'INRSP afin de collecter les informations sur la morbidité et des connaissances, attitudes et pratiques vis-à-vis du paludisme permettant d'évaluer les efforts de prévention du paludisme dans le bassin du fleuve Sénégal en Mauritanie. Les résultats de ces enquêtes ont montré que l'OMVS à travers le projet PGIRE a contribué à la prévention du Paludisme dans le bassin du fleuve Sénégal à travers la distribution des MILDA et la mise en œuvre d'activités IEC/CCC. Ainsi le taux de possession de moustiquaires sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal a augmenté, passant de 83.9% en 2011 à 94.9% en 2019. Des améliorations également ont été notées dans le comportement vis-à-vis de la fièvre. Cependant le PID et la lutte anti larvaire reste le maillon faible de la lutte antipaludique en Mauritanie. Les Indices Plasmodiques (IP) chez les enfants âgés de moins de cinq ans ainsi que ceux des consultations fébriles traduisent une faible transmission du paludisme dans le delta, la basse et la moyenne vallées. Aujourd'hui, même si le paludisme ne peut plus constituer un problème majeur de santé publique dans le bassin du fleuve Sénégal en Mauritanie, il nécessite tout de même une surveillance épidémiologique et une confirmation biologique pour écarter les autres étiologies fébriles et éviter les traitements abusifs.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14135/>

**14134 - Etude des déterminants du recours tardif aux soins des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes dans le cadre de la prévention et la prise en charge du paludisme en zone intervention du PGIRE en 2019 au Mali : Rapport final.** - Bamako, Mali CNAM/OMVS : 2019. - 66p. - OMVS/Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie

**Résumé** : Au Mali, malgré les efforts conjoints du gouvernement et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal - OMVS à travers sa composante santé du PGIRE (sensibilisation, distribution de moustiquaires imprégnées), on constate toujours un recours tardif aux soins des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et la non prise des doses adéquates de Sulfadoxine Pyriméthamine (SP) dans le cadre de la prévention et la prise en charge du paludisme dans la zone d'intervention du PGIRE au Mali. En vue d'identifier les déterminants du recours tardif aux soins des

enfants âgés de moins de 5 ans et des femmes enceintes dans ces zones cibles, le PGIRE à travers le Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie (CNAM) a initié cette étude en 2019. Il s'agit d'une étude qualitative dont la collecte des données s'est déroulée dans les quatre districts sanitaires sélectionnés au hasard dans les régions de Kayes et de Koulikoro, situées, en zone d'intervention du PGIRE au Mali. L'étude a été menée sous forme d'enquêtes, à l'issue desquelles, l'on a conclu que le recours tardif aux soins des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes dans le cadre de la prévention et la prise en charge du paludisme est une réalité pour toutes les communautés concernées par cette étude. Pour diminuer ce retard aux recours aux soins de prévention et de prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, l'étude a fait des recommandations à plusieurs niveaux de la chaîne sanitaire.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14134/>

**14133 - Recherche opérationnelle sur les déterminants de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) pour la lutte contre le paludisme dans la zone d'intervention du programme de gestion intégrée des ressources en eau (PGIRE - OMVS) au Sénégal : rapport final .**  
- Dakar, Sénégal : 2019. PNLP/UCAD. - 11p., ill., tabl., graph. - PNLP/UCAD

**Résumé :** L'avènement des barrages hydro-agricoles au niveau du bassin du Fleuve Sénégal a contribué à modifier l'écosystème. La disponibilité permanente des eaux pour l'agriculture irriguée et la mise en place de périmètres d'exploitation à grandes échelles ont favorisé le développement d'un environnement favorable à la prolifération des moustiques. Dans ce contexte, la lutte contre le paludisme comme conséquence de la modification de l'écosystème avec le développement des gîtes larvaires, devient une priorité pour l'OMVS qui a axé dans son programme d'appui à la santé ses actions essentiellement sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII). Au Sénégal, l'OMVS a distribué en 2009 et 2010 plus 750.000 moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA). Cependant, force est de constater que dans l'aire d'intervention du projet, les taux d'utilisation des MILDA par les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans restent encore en deçà des objectifs fixés dans le cadre du Projet. Plus de 9 ménages sur 10 ont été atteints lors des campagnes de distribution gratuite. Cette situation amène à s'interroger sur les logiques d'usage de la moustiquaire et les facteurs de non-utilisation. Afin de répondre à cette énigme, la présente recherche opérationnelle conduite par l'Université Cheikh Anta Diop et le Programme National de Lutte contre le Paludisme se fixe comme objectifs de déterminer les principaux facteurs explicatifs du taux relativement faible de l'utilisation des MILDA par ceux qui en possèdent, en vue de développer des mesures correctrices et des approches ciblées de promotion de l'utilisation des MII au Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14133/>



Les **Collections digitales de l'OMVS** – versions, **Web** et **Android** (sur Playstore) ! !

<https://collections-digitales-omvs.org>



## **P. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

### **P01 – Conservation de la nature et ressources foncières**

**14130 - Non à la mort programmée du fleuve Sénégal et de ses affluents.** Leral TV / : Dakar, Sénégal. - 12016. - 2p. ill. photos. - Leral

**Résumé :** Depuis un demi-siècle, les populations de la vallée du fleuve Sénégal assistent, presque impuissantes et résignées, au spectacle insoutenable d'entrée en agonie de leurs différents cours d'eau, sources de leurs activités socio-économiques et culturelles. Sous les effets combinés des changements climatiques, des aménagements hydro-agricoles et des activités industrielles dans la région, le fleuve Sénégal et les écosystèmes qui en dépendent ont enregistré une perte considérable de vitalité. Ils se meurent de manière lente, progressive et évidente mais dans une indifférence quasi générale.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14549130/>

**14129\_OSS-GICRESAIT-Hydroclimatologie et impacts du changement climatique sur les aquifères.** – OSS ; Tunis, Tunisie 2017. - 32p.. – Observatoire du Sahel et du Sahara

**Résumé :** L'Afrique de l'Ouest est dotée de ressources en eau partagées entre plusieurs États, tant au niveau des bassins hydrologiques (Niger, Sénégal) que des systèmes aquifères (Iullemeden Taoudéni/Tanezrouft, le Sénégal-mauritanien). Si les bassins hydrographiques ont fait l'objet depuis plusieurs décennies d'une attention particulière en matière de connaissances et de règles communes de gestion, il n'en est pas de même pour les systèmes aquifères transfrontaliers. Leurs ressources sont souvent très mal connues et de plus en plus menacées par l'augmentation de la demande en eau, la variabilité climatique, la dégradation de leur qualité à cause des pollutions d'origines diverses et de l'appel d'eaux profondes parfois très minéralisées. Durant les 50 dernières années, ces zones ont connu des épisodes de forts déficits hydriques traduits par un glissement des isohyètes de près de 200 km vers le Sud, la réduction de la recharge des aquifères et des années exceptionnellement humides.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14129/>

**14128 – Adaptation et engagements des pays de la zone d'action de l'OSS pour lutter contre le changement climatique – le changement climatique est une réalité.** - OSS : Tunis, Tunisie : 2015. - 16p. ill. photos tabl., graph. – Observatoire du Sahara et du Sahel

**Résumé :** L'Afrique vit la variabilité climatique depuis longtemps et dispose d'un fort potentiel d'expériences réussies, de bonnes pratiques et d'innovations pour permettre à ses populations de s'adapter aux effets du changement climatique. Cela est notamment le cas pour les questions de valorisation de la ressource en eau dans les milieux arides et semi arides et du potentiel agronomique et de la biodiversité déjà adaptés à des conditions extrêmes. Les observations du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIECIPCC) montrent que le réchauffement du climat est sans équivoque. Les analyses de températures décennales démontrent clairement une tendance au réchauffement climatique accru, partout sur le continent, au cours des 50 à 100 dernières années. Le lien entre les activités humaines et l'accroissement des températures constaté depuis 1950 est extrêmement probable. Les effets du changement climatique contribuent à la détérioration des richesses naturelles de la région par rapport à une demande croissante en produits alimentaires, fourrages, bois de chauffe et eau douce. L'adaptation au changement climatique est une problématique complexe qui se décline à différents niveaux (de l'échelle continentale à l'échelle locale) et nécessite donc de la bonne gouvernance (institutions sous-régionales, gouvernements, structures décentralisées, société civile, population).

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14128/>



**14127 - Etude d'impact environnemental et social du projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo (PREFERLO).** – Saint-Louis, Sénégal : Office des Lacs et Cours d'eau, 2021. - 86 p. ill. photos tabl.. – OLAC

**Résumé :** L'objectif général de cette étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) relative au projet PREFERLO, est d'une part, d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités retenues dans le cadre du projet, et de proposer des actions et mécanismes pouvant permettre d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs. En effet, la stratégie du PREFERLO est de valoriser le potentiel des ressources en eau à travers l'optimisation des droits d'eau accordés sur le fleuve Sénégal, pour assurer la satisfaction des besoins en eau potable des populations, des écosystèmes de la zone agro-sylvo- pastorale et le développement des activités socioéconomiques du Ferlo. Le projet consiste à faire un curage de la Taouey, à draguer le lit du bas-Ferlo, à mettre en place des stations de pompage et à réaliser des canaux (principaux et secondaires) de transfert d'eau dans des domaines pastoraux et agricoles. Il va directement impacter 190 902 personnes. Les activités de mise en œuvre du projet sont susceptibles de générer des impacts tant sur le milieu biophysique que sur le milieu humain. L'étude EIES revient dans une analyse approfondie sur l'ensemble des effets négatifs à minimiser et des effets positifs à maximiser à travers un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14127/>

**14123 - Etude sur le financement de la lutte contre le Typha dans la vallée du fleuve Sénégal - Note de cadrage méthodologique.** – Dakar, Sénégal : 2020. – OMVS. – 18 p., tabl. . - OMVS ; PGIRE, Ousmane Biram Sané

**Résumé :** Cette note s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'étude sur le financement de la lutte contre le Typha. Elle a pour objectif de préparer la prestation de l'étude qui aboutira à son terme à l'élaboration d'un document présentant des solutions durables à l'épineuse question de la lutte contre le Typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Elle apporte des précisions sur la préparation et le déroulement de la mission (vision / compréhension de la problématique sur la base de l'examen de la littérature et des documents présentés, l'identification des enjeux, les objectifs de la mission, le calendrier, etc.).

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14123/>

**14122 - Etude sur le financement de la lutte contre le Typha dans la vallée du fleuve Sénégal – Rapport final .** - Dakar, Sénégal : 2020. – OMVS. – 80 p., tabl., fig. .- PGIRE, Ousmane Biram Sané

**Résumé :** Dans la vallée du fleuve Sénégal, en Mauritanie et au Sénégal, on note une présence envahissante du typha consécutive à la présence prolongée ou permanente de lames d'eau douce et calme à l'amont du barrage de Diama sous de fortes températures. L'invasion du delta du fleuve Sénégal par le typha est un problème structurel qui risque de peser de plus en plus sur les politiques publiques des pays membres de l'OMVS si des mesures structurelles ne sont pas prises pour l'endiguer. Depuis 2006, l'OMVS avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas s'est employée à mettre en œuvre un programme de lutte contre le typha dans la vallée du fleuve Sénégal qui a engrangés d'importants acquis à travers l'expérimentation de certaines actions de lutte dans la réponse à la prolifération du Typha dans la vallée. Au plan institutionnel, en plus de l'OMVS, plusieurs structures interviennent dans le contrôle et la gestion du typha : les services techniques des Etats membres, des universités et institutions de recherche, des sociétés privées, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres associations de la Société Civile. Malgré ces multiples initiatives et les moyens mobilisés, l'invasion de la vallée du fleuve Sénégal par le typha n'est toujours pas maîtrisée. En initiant la présente étude dont l'objectif est le renforcement et l'amélioration du financement durable de la lutte contre le typha, l'OMVS vise la mobilisation de ressources financières viables, durables en cohérence avec l'ampleur de l'invasion de la vallée par le typha et adaptées aux enjeux de la lutte.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14122/>

**14121 - Etude institutionnelle sur la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal : rapport consolidé final.** - Dakar, Sénégal : 2019. – OMVS. – 109 p., tabl., bibl.. OMVS ; PGIRE, Abdou Diouf

**Résumé :** Depuis 2006, l'OMVS met en œuvre avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas (Trust fond), un programme de lutte contre le typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Les deux premières phases de ce programme ont permis de jeter les bases de la maîtrise de la prolifération du typha à travers l'expérimentation de certaines actions de lutte dans le cadre du programme de gestion intégrée des ressources en eau : les travaux de curage et de faucardage à partir de l'entrée des grands axes hydrauliques (Gorom-Amont, Tahouyé, Ouvrage I, Diawel, Ouvrage DR/Wassoul, Garack-Meissoukh, Laouéijat, Gouère, Ibrahima), la mobilisation sociale par la mise en place et le renforcement des capacités des AdUs afin de contribuer à la maintenance et à l'entretien des axes hydrauliques. Dans le cadre de la troisième phase de ce financement en cours d'exécution, la lutte mécanique par le curage et le faucardage des axes hydrauliques et le renforcement des AdUs se poursuivent sur la base de la consolidation et des enseignements des deux premières. Il est également prévu des études d'évaluation de la lutte contre le typha, d'approfondissement de sa connaissance, de son monitoring et de son expansion avec l'usage de la télédétection. Au titre de sa mise en œuvre, cette « Etude institutionnelle sur la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal » porte sur l'ensemble des institutions sans exclusion, œuvrant dans le contrôle et la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Elle s'inscrit dans la stratégie globale de développement de l'OMVS bâtie autour de la maîtrise de l'eau du bassin du fleuve Sénégal. L'analyse institutionnelle de la gestion du typha n'est pas une étude sur la ressource typha mais plutôt une analyse des acteurs qui interviennent dans le cadre de la gestion du typha, avec un focus sur leurs rôles et responsabilités, leur organisation ainsi que les relations qu'ils entretiennent dans la gestion du typha. Elle vise également à fournir à l'OMVS et à ses partenaires des éléments leur permettant d'être plus efficaces et plus efficaces dans la gestion du typha à l'échelle de la vallée du fleuve Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/1421/>

**14119 – Production d'information géographique sur la zone du delta - renforcement des capacités de l'OMVS pour évaluer et suivre la couverture végétale et la biomasse des plantes aquatiques envahissantes dans la vallée du fleuve par l'utilisation de la télédétection.** - Dakar, Sénégal : 2019. – OMVS. – 135 p., tabl., bibl.. OMVS ; PGIRE, Sanou, Patrice

**Résumé :** La construction du barrage de Diama a permis de maintenir un plan d'eau douce, mais force est de constater que les rives des cours d'eau de même que les plans d'eau peu profondes sont envahies par les plantes aquatiques nuisibles qui impactent sur la faune et la flore submergées et plus particulièrement des populations de poissons. Elles favorisent également la prolifération des vecteurs de maladies d'origine hydrique en particulier le paludisme et la bilharziose dont les taux de prévalence sont élevés dans le bassin. En plus de leurs impacts socio-économiques immédiats et visibles, les plantes aquatiques envahissantes affectent la stabilité écologique du bassin du fleuve Sénégal. C'est pourquoi, l'OMVS à travers la présente étude veut contribuer à mieux comprendre et suivre l'ensemble de ces préoccupations environnementales par l'utilisation de la télédétection et des SIG pour faire l'inventaire et le suivi de la distribution spatiale des plantes aquatiques envahissantes, dont le typha en particulier.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14119/>

**14120 - Rapport de la deuxième enquête annuelle de suivi d'impact du PGIRE II.** Dakar, Sénégal : 2021. – OMVS. – 239 p., tabl., fig. . - OMVS ; PGIRE, CRDS

**Résumé :** L'objectif principal du présent rapport est de présenter les résultats de l'étude de suivi d'impact du Projet de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des usages multiples dans le bassin du fleuve Sénégal (PGIRE) en phase II de consolidation. Le PGIRE II appuyé par la Banque mondiale cherche essentiellement à consolider les acquis de la première phase du projet, à renforcer l'intégration régionale à travers l'OMVS. Après cinq ans de mise en œuvre des activités de consolidation des acquis de la première phase, la réalisation et la finalisation des infrastructures, la pertinence de mener une seconde étude de suivi d'impact du projet est apparue pertinente. Il s'agit de montrer l'évolution de la situation des populations par rapport à la sécurité alimentaire, leur vulnérabilité, l'autonomisation des femmes, leur bien-être, leur santé, leur revenu et la production agricole.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14120/>

**14118 - Etude pour l'évaluation des besoins pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve au Sénégal et en Mauritanie : Plan d'action concerté pour le contrôle du typha dans le delta du fleuve Sénégal.** - Dakar, Sénégal : 2019. – OMVS. – 134 p., tabl., bibl.. OMVS ; Christian Castellanet ; Souleymane Diallo ; Labaly Toure ; Guillaume Boisset ; Maud Ferrer, ; Aline Hubert ; Aminata Ndir

**Résumé :** Depuis 2006, l'OMVS met en œuvre avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas (Trust fund), un programme de lutte contre le typha dans la vallée du fleuve Sénégal, dont les résultats n'ont pas permis d'éradiquer le fléau. Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre le typha, l'OMVS a initié la présente étude institutionnelle qui porte sur l'ensemble des structures sans exclusion, œuvrant dans le contrôle et la gestion du typha dans la vallée du fleuve Sénégal. Elle vise également à fournir à l'OMVS et à ses partenaires des éléments leur permettant d'être plus efficaces et plus efficaces dans la gestion du typha à l'échelle de la vallée du fleuve Sénégal. Le présent Plan d'action concerté, quatrième livrable de cette étude institutionnelle, est un plan d'action détaillé – avec les coûts associés – de lutte contre le typha en intégrant à la fois les dimensions techniques, économiques et sociales. Ce plan doit permettre d'atteindre les résultats spécifiques : (1) - les besoins d'entretien mécanique/de faucardage du typha sont cartographiés et les matériels et les coûts sont identifiés, pour chaque canal/axe/partie du delta. La fréquence et le volume d'entretien nécessaire sont décrits, en différenciant « maintenance lourde » initiale et « maintenance courante » ultérieure ; (2) des moyens de lutte alternatifs sont étudiés, en relation avec l'écologie du typha et avec sa sensibilité aux conditions du milieu (niveaux d'eau, salinité, prédateurs).

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14118/>



## **P10 - Ressources en eau et leur gestion**

**14179 - Le traitement des boues de vidange : un guide pour les pays à revenus faibles et intermédiaires** - : Londres, Royaume Uni. - Practical Action Publishing : 2018. - 396 p. ill. photos, bibl. tabl. - ISBN : 978-1-78853-080-4. Tayler K.

**Résumé** : De nombreux pays à revenu faible et intermédiaire connaissent une urbanisation rapide, ce qui crée un besoin de services, notamment d'assainissement. Alors que certains quartiers dans les villes et agglomérations sont équipés d'égouts, la plupart des habitants, en particulier les citadins pauvres, continuent d'utiliser divers dispositifs d'assainissement individuel. Ceux-ci doivent être vidangés périodiquement et les matériaux qui en sont retirés doivent être traités avant d'être réutilisés ou rejetés dans l'environnement. Cet ouvrage se penche sur le besoin urgent de traiter des volumes croissants de boues de vidange dans les villes en plein essor des pays du Sud. Il traite de l'influence du contexte urbain sur les exigences en matière de traitement et sur l'ensemble du processus de gestion des boues de vidange. Il étudie les solutions et les méthodes de conception à chaque étape du traitement, du dépotage au prétraitement, en passant par la séparation des fractions solides et liquides, les solutions de traitement anaérobie et aérobie jusqu'aux procédés de valorisation agricole ou énergétique. Il fournit également des conseils clairs sur les solutions de traitement des boues de vidange et les critères de sélection. L'ensemble des concepts et des méthodes y sont clairement expliqués afin de rendre cet ouvrage accessible à un lectorat non-spécialiste. Le Traitement des boues de vidange est un ouvrage incontournable pour les responsables de la planification, les ingénieurs des collectivités locales et des services techniques d'État, les ONGs, les sociétés d'ingénierie spécialisées dans la planification et la conception des stations de traitement des boues de vidange, les chercheurs et les étudiants en assainissement urbain.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14179/>

**14174 - Système de collecte d'eau pour les petits producteurs : conseils en matière de choix et de conception.** - Rome/Italie : 2022. - ISBN : 978-92-9266-194-6. - J L FIDA

**Résumé** : La collecte des eaux pluviales permet d'accroître les quantités d'eau disponibles pour l'eau potable, l'usage domestique et l'agriculture. En Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Asie du Sud-Est, les possibilités de collecte des eaux pluviales concernent 40 à 70% des terres agricoles. En Ouganda, au Burundi, en République-Unie de Tanzanie et en Inde, cela s'est traduit par une forte augmentation de la production agricole. L'objectif du présent dossier technique est de faire mieux connaître les systèmes de collecte d'eau disponible et de décrire une panoplie d'outils destinés à faciliter la conception d'interventions de collecte d'eau. Il vise à informer les parties prenantes sur l'évaluation des besoins en eau, les volumes récupérables et le choix de systèmes appropriés de collecte.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14174/>

**14173 - Livret illustre sur les normes et standards en matière d'assainissement et d'hygiène au Sénégal, [s.d.]** : Dakar, Sénégal, (s.d). - 30p. tabl., Photos. - Ministère de l'Eau et de l'Assainissement / Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

**Résumé** : Le Sénégal à l'instar des pays en développement enregistre des ratios très faibles relativement à l'accès et au développement des services et pratiques d'hygiène publique et d'assainissement. Le niveau des services de base liés à l'assainissement amélioré en milieu rural sont estimés à moins 43%. Face à cette situation, le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement met en œuvre des initiatives en vue d'accroître l'accès des populations rurales au des

services améliorés d'assainissement et d'hygiène publique. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent livret, qui résulte des expériences tirées d'une série d'activités conduites par le projet USAID /ACCES en collaboration avec le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement dans les régions de Sédhiou, Kolda, Matam, Kédougou, Tambacounda et Ziguinchor. Ce partenariat a permis de développer des compétences en matière de réalisation et de gestion des ouvrages d'assainissement, mais également dans la promotion des bonnes pratiques d'hygiène publique.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14173/>

**14170 - Livret didactique sur les normes de gestion des systèmes hydrauliques ruraux au Sénégal, [s.d.]** : : Dakar, Sénégal. - 31p. photos tabl. . - Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement/OFOR/USAID/RTI

**Résumé** : L'objectif de ce livret est de permettre de mieux comprendre la réforme de l'hydraulique rurale à travers les missions et les stratégies de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) mais surtout de partager avec les autorités, les acteurs locaux et les usagers, les modalités et les conditions de mise en œuvre de la Délégation de service publique (DSP). Le livret est composé de six parties : 1.) instruments et textes régissant le secteur de l'hydraulique rurale, 2.) les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la gestion de l'hydraulique rurale, 3.) les normes et standards de gestion, 4.) les modalités de gestion des ouvrages, 5.) les droits et obligations des gestionnaires des ouvrages, et 6.) le suivi/contrôle de la Délégation de service publique.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14170/>

**14169 - L'eau dans le cadre de l'économie circulaire et de la résilience (WICER en anglais) : le cas de Dakar au Sénégal.** - Londres, Royaume Uni : 2018. Practical Action Publishin. - 396 p. ill. photos, Bibl. Tabl. - 978-1-78853-080-4-. . - Tayler K.

**Résumé** : Cette étude de cas fait partie d'une série préparée par le Pôle d'Expertise mondiale de l'Eau de la Banque Mondiale pour permettre de mettre en évidence les expériences d'économie circulaire existantes dans le secteur de l'eau. Le but de la série est de présenter un ou plusieurs éléments qui peuvent contribuer à un système de gestion d'eau dans l'économie circulaire et sa résilience. Ce cas se concentre sur l'expérience de la ville de Dakar au Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14169/>

**14164 - Autorité pour l'aménagement de Taoussa.** - Ministère de l'Energie et de l'Eau. - [s.d.] : Bamako, Mali. - 2 p., photos). - Ministère de l'Energie et de l'Eau

**Résumé** : Initié par le Gouvernement du Mali, le projet d'aménagement hydroélectrique de Taoussa dans la boucle du Niger a pour objectif principal de contribuer au développement durable des régions du Nord du Mali, à la réduction de la pauvreté et à la gestion environnementale. Il s'agira à court terme de rétablir l'autosuffisance alimentaire des populations de la boucle du Niger à travers la relance et l'extension de la production agricole grâce à une grande maîtrise du niveau de crue du fleuve Niger et des conditions d'inondation. A moyen terme, le projet visera à minimiser l'impact des déficits pluviométriques sur le régime du fleuve, à favoriser la restauration des écosystèmes et à amorcer le décollage économique régional à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière.

A long terme le projet s'attellera à produire 118 GWh/an d'énergie hydroélectrique et à créer un pôle de développement dans la vallée du fleuve Niger.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14164/>

Lien internet - [https://malijet.com/actualite\\_economique\\_du\\_mali/271660-approbation-des-marchés-relatifs-aux-travaux-de-la-construction-.html](https://malijet.com/actualite_economique_du_mali/271660-approbation-des-marchés-relatifs-aux-travaux-de-la-construction-.html)

**14157 - Eau Souterraines : rendre visible l'invisible.** - Paris, France : 2022. - UNWATER/UNESCO. - 249p. tabl., graph., fig. - [UNWATER/UNESCO](https://cda-omvs.org/14157/)

**Résumé** : Les eaux souterraines constituent près de 99 % de toutes les réserves en eau douce liquide de la planète et correspondent actuellement à un quart de toute l'eau douce utilisée par les êtres humains. Partout sur la planète, de larges volumes d'eau douce se trouvent présents sous toute la surface du sol, mais leur abondance varie considérablement d'un endroit à l'autre. La présente édition du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR 2022) vise à porter un éclairage sur les eaux souterraines, en attirant l'attention sur leurs rôles spécifiques ainsi que sur les défis et les opportunités qu'elles présentent dans le contexte de la mise en valeur, de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau dans le monde.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14157/>

**14153 - Compendium des technologies d'assainissement dans les situations d'urgence.** - [s.d.] : German Wash Network/Eawag Aquatic Research/Wash Cluster/Sustainable sanitation alliance : Berlin, Allemagne. - 210 p. photos. - ISBN : 978-3-906484-73-0.- [German Wash Network/Eawag](https://cda-omvs.org/14153/)

**Résumé** : Il est essentiel de disposer de solutions appropriées en matière d'assainissement pour protéger la santé publique dans des situations d'urgence. Ces dernières années ont vu le développement d'un nombre croissant d'innovations en matière d'assainissement, adaptées à une variété de contextes humanitaires et une plus grande attention portée à l'ensemble de la chaîne des services d'assainissement (des toilettes au traitement final et à la mise en décharge ou la valorisation finale en toute sécurité), en passant par la collecte et le transport. En s'appuyant sur ces avancées, le Compendium des technologies d'assainissement dans les situations d'urgence constitue un manuel et un guide de planification complet, structuré et facile à utiliser pour élaborer des solutions d'assainissement dans les situations d'urgence. Il présente un inventaire systématique des technologies d'assainissement existantes et émergentes. Le Compendium est en premier lieu un outil de renforcement des capacités et un ouvrage de référence. Par ailleurs, il permet d'appuyer les acteurs de l'humanitaire et de faciliter la prise de décision en proposant un cadre de réflexion pour la conception de systèmes d'assainissement. Il contient des informations concises sur les critères de décision clés pour chaque technologie, en facilitant leur articulation pour obtenir des systèmes d'assainissement complets. En outre, il établit des liens entre le choix des technologies d'assainissement et les questions transversales, ce qui contribue à établir des solutions d'assainissement sûres pour tous.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14153/>

**14150 - Guide pour la récupération d'une zone de pêche suite à la coupe manuelle de typha australis : Cahier technique N° 5 du GRET.** - Rosso, Mauritanie : 2016. - GRET/Parc National de Diawling. - 15p. tabl. photos cartes. - [Gret/Parc National de Diawling](https://cda-omvs.org/14150/)

**Résumé** : Ce document présente la méthode pour la récupération d'une zone de pêche suite à la coupe manuelle du typha australis. Il repose essentiellement sur les enseignements du Projet Typha mis en œuvre par le GRET, ISET de Rosso et le Parc National du Diawling à Rosso en Mauritanie entre 2011 et 2016.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14150/>

**14443 – La gestion transfrontalière de la ressource en eau dans le cadre de l'OMVS** : Dakar, Sénégal. – 2004. - 79p., ill. . - Sow F.A. ; Université Cheikh Anta Diop - UCAD

**Résumé** : La gestion transfrontalière du fleuve Sénégal par l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal est l'aboutissement d'une longue série de tentatives qui remonte à l'époque coloniale et se poursuit après l'indépendance des Etats riverains. Les premières mesures remontent en 1802 avec la publication du plan de colonisation agricole du bassin du Fleuve Sénégal corrigé et revu en 1822 pour faire l'objet d'une expérimentation avec le jardin d'essai de Richard-Toll dans le delta du Fleuve Sénégal. Et les premières études complètes sur les conditions hydrographiques du Fleuve Sénégal seront menées de 1892 à 1908. Les premières études concernant l'aménagement du Fleuve Sénégal furent entreprises entre 1925 et 1930 sous la conduite de l'Union Hydroélectrique Africaine, puis sous les directions de la Mission d'aménagement du Sénégal (MAS) en 1935 et de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) en 1968. En 1972 fut créée l'OMVS avec le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, préoccupés par leurs situations de pays sous-développés et animés d'une volonté de s'unir afin d'instaurer la paix gage d'un développement véritable et jeter les bases d'une coopération solide autour de l'aménagement du Fleuve Sénégal. La Guinée réintègre l'OMVS en 2006 après l'avoir quittée en 1971 avec l'éclatement de l'OERS. De sa création à nos jours, l'OMVS s'est attelée à l'élaboration et à l'exécution de politiques communes tournées essentiellement vers la mise en valeur des ressources en eau du bassin, la coopération transfrontalière et la protection de l'environnement autour du fleuve Sénégal. L'intérêt de ce sujet réside dans le fait que la plupart des cours d'eau internationaux font l'objet d'une gestion commune dans le cadre d'organismes de bassins comparables à l'OMVS. Ainsi, dans le souci de bien cerner ce sujet, un accent particulier a été mis d'abord sur le cadre juridique et institutionnel de l'OMVS dans la première partie de ce travail, avant d'aborder les politiques de gestion élaborées par l'OMVS (2<sup>ème</sup> partie) pour une maîtrise totale de l'eau du fleuve Sénégal.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14443/>

**14144 - Gestion du barrage de Manantali : analyse quantitative, conflit d'objectifs.** - Paris, France : 2003. Collation : p525 - 538. - Editeur (s) : Journal des sciences hydrologiques. - Bader J., Guiguen N., Lamagat J. P.,

**Résumé** : Le barrage de Manantali implanté sur le fleuve Sénégal au Mali en Afrique de l'Ouest, est destiné à satisfaire différents objectifs entre lesquels apparaît une forte concurrence (énergie et soutien d'étiage d'une part ; soutien de crue d'autre part). En quantifiant les résultats pouvant être simultanément obtenus pour chacun de ces objectifs, l'étude explore une vaste gamme de stratégies de gestion compatibles avec la ressource en eau disponible. L'analyse consiste à simuler numériquement la gestion en temps réel du barrage sur la base des ressources en eau observées sur la période 1970-2000. Le soutien d'étiage est envisagé pour satisfaire de façon quasiment garantie les besoins de l'agriculture irriguée, considérés comme égaux, doublés ou triplés par rapport aux besoins actuels. Le soutien de crue est envisagé pour différents objectifs de superficies de cultures de décrue traduits en hydrogrammes de crue, et pour différents seuils de stocks conditionnant sa réalisation. Les résultats obtenus pour les 216 scénarios de gestion simulés montrent une relation linéaire remarquable entre

l'énergie pouvant être produite en moyenne par année au barrage et la valeur moyenne des superficies pouvant être cultivées en décrue. Ainsi, prenant l'absence de soutien de crue comme scénario de base, il apparaît que la perte de production d'énergie entraînée en moyenne par chaque hectare supplémentaire rendu cultivable en décrue peut être estimée en termes de puissance constante à 614 W dans le cas des besoins actuels de l'irrigation, et à 789 W si ces besoins sont triplés. Tout en satisfaisant les besoins actuels de l'agriculture irriguée, il est possible d'envisager en soutien de crue garantissant chaque année une superficie cultivable en décrue d'au moins 45,000 ha et de 52 000 ha en moyenne, avec une production d'énergie annuelle d'au moins 372 GWhs et de 768 GWhs en moyenne.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14144/>

**14126 - PREFERLO\_Synthèse du document du projet – OMVS** : Dakar, Sénégal, 2022. - 5p. ; ill.; cartes ; tabl. . - OMVS/Direction des infrastructures OMVS

**Résumé** : Situé dans le bassin du fleuve Sénégal, sur l'axe Keur Momar Sarr-Linguère-Ranérou, bief communément appelé Bas Ferlo, le Projet de Renforcement de la Résilience des Ecosystèmes du Ferlo au Sénégal (PREFERLO) concerne des zones urbaines et des zones rurales. Il a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la valorisation des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal par la réalisation de zones d'irrigation de terres agricoles, de zones de pâturages, d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable, de fermes piscicoles. A terme, le projet permettra d'améliorer les conditions de vie des populations. Les études de faisabilité et d'impact environnemental et social montrent que le projet est d'intérêt public et entre dans les objectifs directs de l'OMVS en permettant de valoriser une partie des eaux qui, à défaut d'être maîtrisée, s'écoulent vers la mer en aval du barrage de Diama. Les prises d'eau puisent dans le réservoir du système Lac de Guiers et n'impactent pas directement le plan d'eau du fleuve Sénégal. Le projet favorise l'amélioration de la qualité de l'eau du Lac de Guiers et du Bas Ferlo par la circulation et le renouvellement de l'eau. Il faudra toutefois mettre en œuvre les recommandations du PGES, notamment les actions de mitigation/atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs en phase de réalisation et en phase d'exploitation des aménagements.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14126/>

**14125 - Rapport d'étude de faisabilité sur le projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo au Sénégal - PREFERLO - Volume I : résumé analytique - Volume II : Rapport principal.** – Saint- Louis, Sénégal, Office des Lacs et Cours d'eau, 2021. – 32 p., tabl., fig., ill., bibl. . - OLAC

**Résumé** : L'objectif principal de ce rapport consiste à l'élaboration du rapport d'étude de faisabilité du PREFERLO sur la base des résultats de recherche existants, des données hydrologiques, météorologiques et topographiques collectées, ainsi que les données pertinentes du levé topographique et du levé géologique. L'étude de faisabilité du projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo au Sénégal est divisée en quatre rapports principaux (volume 1 - résumé analytique, volume 2 - Rapport principal, volume 3 - Estimation des investissements du projet et volume 4 - Évaluation économique) accompagnés d'un Atlas et d'annexes relatifs aux levés topographiques, hydrologiques et de reconnaissances géologiques. Les missions du projet comprennent la réalisation d'ouvrages d'irrigation agricole, d'approvisionnement en eau pour des zones urbaines et rurales, d'approvisionnement en eau pour l'élevage.

Pour plus de détails, cliquez ici - <https://cda-omvs.org/14125/>